

Domaine Public

DP

897

3 mars 88

Vingt-cinquième année

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand

Chassez le naturel

Nous avons connu l'ère du solide, du bien fait, nous entrons dans celle de l'artificiel. Il n'y a pas de neige? Qu'à cela ne tienne, les canons entrent en action et répandent une magnifique couche d'or blanc sur les pistes. Il y a trop de neige? Pas de problèmes non plus, Jetbroom arrive. Lancé à 50 km/h, il racle, il brosse, il souffle. Sans pitié (*Le Matin*, 22.1). La putzfrau des routes nationales, à 1 million la pièce, vous transforme une chaussée verglacée et enneigée en autoroute du soleil un 15 août. Grâce à Jetbroom, les pneus d'hiver ne seront bientôt plus qu'un mauvais souvenir. Finie cette bataille stupide avec les éléments déchaînés qui vous empêchent de tenir votre moyenne.

Bien sûr, en perdant le contact avec la nature, l'homme devient lui aussi «artificiel», élément indépendant de ce qui l'entoure. Mais passons sur ce point. Ce qui est choquant, c'est que tout est organisé en fonction de la masse, de ce que veut la majorité (le veut-elle vraiment?). Tout est organisé aussi pour que personne ne perde d'argent et, si possible, que tout le monde en gagne. Résultat: le promeneur qui apprécie la redécouverte de l'herbe au printemps devra accepter ces coulées de neige, ces coulées à skieurs qui défigurent tant de stations. Il est vrai que la plupart avaient déjà été mises à mal par les promoteurs qui ont usé et abusé des possibilités de construire. Se promener en altitude ne réserve pas moins de surprises: un col retravaillé au trax ici, une petite vallée comblée là, pour agrandir le domaine skiable.

Du gazon synthétique à la culture hors-sol, la liste est longue des «progrès» qui permettent de reléguer dame nature au second plan. Tout cela est bien sûr terriblement pratique, merveilleusement efficace. Car enfin, chaque minute compte et un homme d'affaires bloqué dans une bourrasque de neige à l'intérieur de sa Mercedes coûte cher. Et ne rapporte rien.

Car l'artificiel est assurance de rentabilité, dit-on. Comment concevoir des Jeux olympiques sans neige artificielle? Les sommes engagées sont inconciliables avec le respect des conditions atmosphériques. Les Lausannois songent déjà que si 1994 devait ressembler à 1988, on fabriquerait des tonnes de neige sorties de l'usine et qui seraient transportées sur les lieux des épreuves (24 heures du 29.1).

La dimension économique du problème est certes importante. Des populations entières vivent durant plusieurs mois de la neige. Des maraîchers vivent toute l'année de la culture des tomates, et les canons pour les premiers, le hors-sol pour les seconds, assurent un revenu. Celui qui vend les abonnements journaliers dans les stations est le même qui, l'été venu, fait paître son bétail sur les alpages. Mais la preuve d'une rentabilité globale n'a pas encore été apportée. Une station qui mise sur les sports d'hiver coûte que coûte aura-t-elle encore quelque-chose à offrir en été? Les coûts sociaux, l'abus d'un capital énergétique limité sont également des données dont il faut tenir compte. L'absence de débat donne raison aux plus forts, ceux qui avancent les fonds. N'importe quelle invention verra le jour, pourvu qu'elle soit rentable à court terme. Qu'elle soit gourmande en énergie alors même que le pays s'interroge sur l'opportunité de continuer dans la voie du nucléaire n'a pas d'importance.

Mais les arguments économiques cachent le vrai problème. On ne justifie pas les pires installations sous prétexte qu'elles donnent du travail. Soit on les souhaite, et tant mieux si elles occupent du monde. Soit on n'en veut pas et on se donne les moyens d'occuper ces mêmes personnes différemment. Mais tant que le revenu des populations de montagne dépendra de la hauteur de la neige, le débat sera faussé.

L'avenir du futur (3)

(jd) L'intérêt principal des travaux du groupe d'experts sur les scénarios énergétiques réside dans la mise en évidence de la *liberté d'action* dont dispose la Suisse pour définir sa politique énergétique. Le développement de l'énergie nucléaire n'apparaît plus comme la condition nécessaire d'un approvisionnement sûr et suffisant; au contraire, c'est l'importance que nous conférons à l'utilisation rationnelle de l'énergie et, subsidiairement, l'effort que nous consentirons pour développer les énergies renouvelables qui détermineront la place future du nucléaire.

Mais cette liberté de choix a son prix. Le scénario de référence implique par exemple que nous acceptions un développement rapide du parc nucléaire, de 2900 MW (mégawatts) aujourd'hui à 6200 MW en 2025.

La diminution de notre dépendance à l'égard du nucléaire (moratoire) et le renoncement à cette source énergétique (abandon) dépendent de notre capacité d'améliorer les rendements (diminution de la consommation pour des prestations inchangées). Pour tous les scénarios, les experts considèrent que les rendements s'amélioreront au rythme du renouvellement des bâtiments, des véhicules et des appareils. L'importance des économies réalisables dépendra des contraintes techniques, mais ces dernières à leur tour seront plus ou moins fortes selon les décisions politiques.

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans l'article sur les scénarios énergétiques paru dans DP 896. Le titre du premier tableau était en effet *Augmentation de la consommation finale en % - 1985-2025*, et non pas *Augmentation du rendement*.
Toutes nos excuses.

L'éventail des mesures

Tous les nouveaux bâtiments sont soumis à des normes fixant la consommation spécifique pour le chauffage et la préparation d'eau chaude. Le scénario de référence impose la recommandation actuelle de la Société des ingénieurs et architectes (SIA 380/1). Le moratoire et l'abandon prévoient des normes plus sévères, constamment adaptées à l'évolution technique, et qui tiennent mieux compte de l'utilisation passive de l'énergie solaire. Le scénario de l'abandon implique des subventions. Les prescriptions sont légèrement moins sévères et appliquées plus souples pour les immeubles à assainir.

Les principaux appareils électriques doivent respecter des normes de rendement; dans le scénario de référence, on se contente d'une obligation d'étiqueter. De plus, les appareils qui produisent de l'eau chaude (machines à laver, lave-vaisselle) devront être équipés de pompes à chaleur dès 2005. Ces normes ne restreignent pas les prestations énergétiques mais la liberté de choix du consommateur qui ne pourra plus acheter que les appareils conformes aux prescriptions.

Pour le secteur des services, le moratoire et l'abandon postulent des tarifs de l'électricité basés sur les coûts marginaux et des normes de consommation spécifiques des diverses catégories de bâtiments (banques, hôpitaux, restaurants,...). Ainsi, dans le scénario de l'abandon, tous les nouveaux bâtiments de service auront en 2006 une consommation électrique spécifique de moitié inférieure à celle des immeubles construits entre 1975 et 1985.

Le prix à payer

Le coût des mesures d'économie d'énergie représente en fait un investissement supplémentaire par rapport à la politique du statu quo. Comme les premières mesures sont en général les

moins coûteuses, plus on se rapproche du scénario de l'abandon plus les économies supplémentaires coûtent cher. Les investissements liés aux économies d'électricité sont nettement plus élevés que ceux effectués dans le secteur du chauffage. Cumulée sur la période 1985-2025, la somme des investissements atteindra les montants suivants (en milliards de francs 1985):

Scénario	Chaleur	Electricité	Total
Référence	4	4	8
Moratoire	11	25	36
Abandon	27	60	87

La *rentabilité* des mesures destinées à favoriser les économies d'électricité est avant tout déterminée par le niveau des investissements envisagés, les tarifs et les conditions économiques générales. Pour les ménages et le secteur des services, ces mesures sont rentables dans les trois scénarios. Par contre dans le secteur de l'industrie, les mesures d'économie d'électricité ne sont plus rentables à partir de l'an 2000 dans le scénario de l'abandon; c'est pourquoi il faut prévoir des subventions qui passent de 1 million de francs en 2000 à 200 millions en 2025.

Par contre les économies dans le domaine du chauffage des nouvelles constructions sont très au-dessus du seuil de rentabilité, étant donné l'évolution supposée du prix du pétrole. En revanche elles sont juste supportables pour les rénovations, et même non rentables jusqu'en l'an 2000 à cause du prix peu élevé du pétrole. D'où des subventions de 10 millions de francs par an, jusqu'au tournant du siècle, puis de 30 millions en 2025 du fait du plus grand volume d'investissements.

A ces efforts d'amélioration des rendements s'ajoute le développement de nouvelles sources d'énergie. Les différents scénarios proposés impliquent chacun des conséquences économiques et écologiques. Ils exigent aussi des décisions politiques et de nouvelles bases légales.

Nous présenterons ces différents points dans un prochain article. ■

La revanche des épiciers

(yj) A fin février, la Fédération des Coopératives Migros et L'Union de Banques Suisses publiaient leurs résultats pour l'exercice 1987. La plus grande entreprise de distribution et la première banque commerciale du pays travaillent toutes deux à l'échelle du milliard, en terme de chiffres d'affaires, d'intérêts actifs et autres commissions qui augmentent bon an mal an de quelques pour cent, c'est-à-dire de plusieurs centaines de millions de francs.

Et pourtant, par-delà les mouvements d'affaires à la hausse, les bénéficiaires ont décliné de part et d'autre l'an dernier. En déclenchant de nouvelles batailles sur les prix, de la viande en particulier, la Migros a réduit son cash-flow de 6,3% (de 590 à 572 millions) et son bénéfice de 22,4% (de 210 à 163 millions) pour des ventes au détail en augmentation de 3,4% (de 9,4 à 9,7 milliards de francs). La stratégie est claire: dans l'impossibilité de tenir l'objectif limité à + 2% d'augmentation réelle du chiffre d'affaires fixé en son temps par Pierre Arnold, la Migros casse les prix pour augmenter sa part au marché dans divers secteurs, celui des produits frais en particulier. Au total, 382 étiquettes révisées à la baisse, un cadeau de 100 millions aux clients pour un indice interne de renchérissement négatif (-1%). De quoi mettre Coop mal à l'aise, même si l'écart entre les deux grandes fédérations coopératives ne se creuse pas.

Du côté de l'UBS, la somme du bilan

augmente certes de 5%, passant de 152,2 à 160,4 milliards, suite à l'augmentation de toutes les positions actives, sauf les changes par papier-valeur; mais le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice en diminution de 3%, de 776 à 753 millions. Les charges de personnel augmentent dans une proportion relativement élevée (+ 8,8%) supérieure à celle de tous les autres frais et produits.

Le secteur bancaire, qui a fortement engagé durant les dernières années, se présentait comme un énorme réservoir de postes. Ces dernières semaines, suite aux répercussions décalées du crash boursier, la politique a changé et l'indice de l'emploi pour l'année courante devrait s'en ressentir. Tandis qu'en 1987 l'UBS augmentait ses effectifs de 891 unités pour atteindre 20 881 postes (dont 12 000 équipés informatiquement), la Migros engageait 3300 nouveaux collaborateurs dont le total passait de 58 400 à 61 700 (43 500 à temps plein).

Ainsi donc, les épiciers semblent devoir prendre leur revanche. Et les banques manger un peu moins de pain blanc. En tout état de cause, la vulnérabilité du secteur financier dont les opérations paraissent il y a six mois encore les plus aptes à procurer des profits rapides est désormais une réalité reconnue. Et s'il valait mieux vendre de vraies salades, des biens réels, que des papiers, options, devises, titres et autres équivalents? ■

position de pointe en économie suisse et introduit une page, à périodicité variable, sur des thèmes et thèses économiques. Il s'agira d'études plus approfondies que de simples articles de presse.

L'intervention américaine au Viet-Nam (1965-1975) justifie l'édition d'un périodique allemand intitulé *NAM*. Une édition anglaise l'a précédé.

Deux quotidiens jumelés paraissent à Interlaken: l'*Oberländisches Volksblatt* et l'*Echo von Grindelwald*. Le premier, fondé en 1863, a donc 125 ans, mais il n'est quotidien que depuis quelques années.

(ag) Le Département fédéral de justice et police a mis en consultation un avant-projet de loi sur l'aide aux victimes d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle. En adoptant l'article 64^{ter} de la Constitution fédérale, le peuple suisse lui en a donné la base légale. Estimant que l'avant-projet traduisait une ingérence fédérale dans le domaine de la procédure pénale, qui est l'apanage des cantons, le Conseil d'Etat vaudois a réagi, fermement. Bien! Mais, dans un communiqué envoyé à la presse, il adopte un ton fait pour qu'approuve la galerie:

FEDERALISME Discretion et effets de manche

Dans ses déterminations, le Conseil d'Etat a indiqué qu'il s'opposera énergiquement et par tous les moyens en son pouvoir à cette inadmissible intrusion fédérale dans le cadre de la procédure.

Cette intrusion fédérale dans le cadre (sic) appelait évidemment un style catcheur, une réponse rentre-dedans.

On aurait souhaité qu'un peu de cette ardeur soit utilisée pour exprimer la position du Conseil d'Etat après publication de la lettre du Conseil fédéral au Canton du Jura, où l'exécutif ose affirmer qu'il peut transmettre ses ordres aux polices cantonales pour que soient exécutées les décisions de sa compétence, sans que le gouvernement cantonal soit informé: réquisition des polices cantonales! Pour l'instant, ce sont les journalistes, Michel Perrin dans *24 Heures* (29.2), Willy Boder dans *La Suisse*, qui ont sauvé l'honneur. Va-t-on laisser cette détestable réponse du Conseil fédéral faire jurisprudence? Il faut aussi crier au loup quand le loup est là. ■

ECHOS DES MEDIAS

La presse de gauche est peu connue. Savez-vous que *Le petit combat socialiste illustré* vient de publier son dix-huitième numéro? Il contient, entre autres, le dossier d'un enseignant jurassien, en poste à Ouagadougou, au Burkina-Faso. *Combat socialiste*, CP 69, 2800 Delémont 2.

La *Neue Zürcher Zeitung* confirme sa

L'inégalité renforcée

(pi) Pour la première fois l'automne passé, les élèves de la 5^e année du nouveau système scolaire vaudois ont été répartis dans les différentes divisions: pré-gymnasiale, supérieure et terminale à option. Ont été pris en compte, pour opérer la sélection, les résultats d'épreuves faites en cours d'année et les moyennes des deux semestres.

Dans le nouveau système, les examens controversés d'entrée au collège ont été remplacés par une année d'orientation-sélection. A son terme, les élèves âgés de 10 à 11 ans sont répartis dans les différentes divisions, en fonction de leurs résultats, et sections (latine, scientifique, économique, etc) en fonction de leurs intérêts. Le choix est important pour l'enfant: de la division dépend la possibilité de poursuivre des études supérieures (seule la pré-gymnasiale y donne accès); de la section dépend le type d'études auxquelles l'élève aura accès. Des passerelles sont certes prévues pour passer d'une division à l'autre, mais presque toujours au prix d'une année, voire deux ans d'études supplémentaires.

La loi prévoyant également une régionalisation, les épreuves et les seuils permettant de passer dans les différentes divisions sont fixés par chaque commission scolaire d'arrondissement sur la base de recommandations cantonales.

Le résultat est scandaleux. Alors qu'un des buts de la régionalisation est d'atténuer les différences socio-culturelles entre les régions, c'est le contraire qui se produit: certaines régions, parmi les plus favorisées, renforcent encore leur position en fixant des seuils bas, avec pour conséquence un pourcentage élevé d'élèves en division pré-gymnasiale. Certes, les seuils ne sont pas le seul facteur déterminant. Preuve en soient les trois établissements de la région de Vevey qui, sur la base d'épreuves et de seuils identiques, obtiennent des

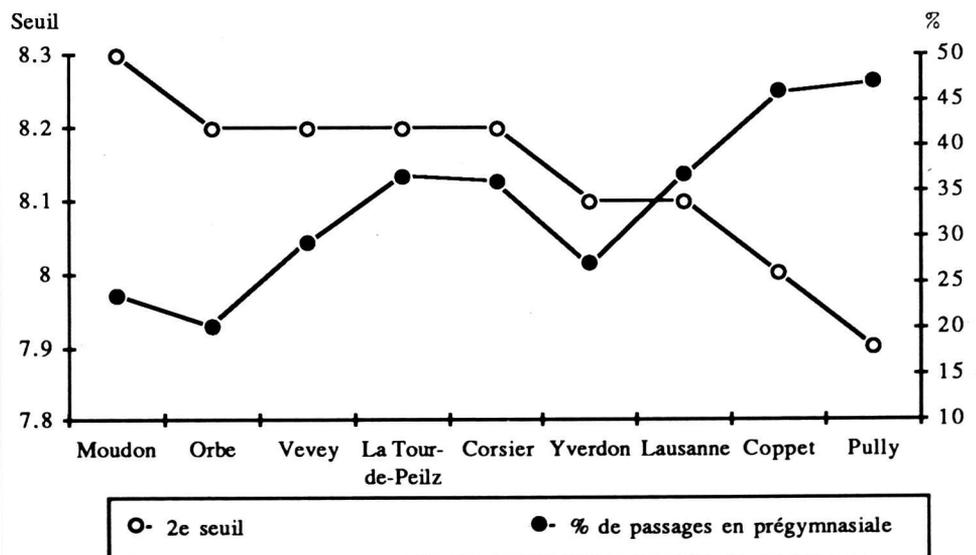
pourcentages différents (voir tableau, page suivante). La différence de 7,4% entre Vevey et La Tour-de-Peilz s'explique par le fait que les élèves des deux établissements proviennent de milieux socio-culturels différents. Mais comment justifier ensuite une nouvelle différence, de 11% celle-là, entre La Tour-de-Peilz et Pully en faveur de cette dernière localité. L'explication nous paraît simple: c'est à Pully, qui enregistre le plus fort taux de passage en pré-gymnasiale (47,3%) que le seuil est le plus bas (7,9). A l'inverse, Orbe et Moudon, qui sont en queue de peloton avec 20,3 et 23,7% de pré-gymnasiales, ont les seuils les plus élevés (8,2 et 8,3).

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons téléphoné à M. Daniel Reymond, Chef du Service de l'enseignement se-

condaire, qui nous a déclaré: «*Nous ne connaissons pas les seuils appliqués dans les différents établissements*». Incroyable: face à de telles disparités, le Département de l'instruction publique n'a même pas cherché à comparer les seuils appliqués dans chaque établissement et leur pourcentage de passage dans les différentes divisions. Ce qui n'empêche pas le même service d'écrire dans *Perspectives* no 1/88 que *ces variations tiennent beaucoup plus à la structure socio-culturelle des divers établissements qu'à une différence de «politique scolaire»*... Nous avons fait cette comparaison pour neuf établissements (voir graphique).

On l'a vu, des seuils et des épreuves identiques dans tout le canton ne supprimeraient pas les différences entre les régions, mais tout porte à croire qu'ils les atténueraient. Et le Canton de Vaud qui s'était déjà fait rappeler à l'ordre par le Tribunal fédéral parce qu'il ne respectait pas l'égalité de traitement entre garçons et filles pour les examens d'entrée au collège (les exigences étaient moins élevées pour les premiers) va-t-il recevoir un nouveau blâme parce que l'égalité de traitement n'est pas respectée entre les différentes régions du canton? ■

Comparaison entre les seuils les plus bas permettant de passer en division pré-gymnasiale et le pourcentage d'élèves admis dans cette division



A chacun son seuil

Les commissions scolaires d'arrondissement sont chargées de fixer les seuils permettant le passage dans les différentes divisions. Elles fixent un 1^{er} seuil au début de l'année scolaire pour chacune des trois divisions. Elles ont ensuite la possibilité, en fin d'année, de le rectifier à la baisse, de 8 dixièmes au plus (2^e seuil). Tous les élèves atteignant ou dépassant le 1^{er} seuil peuvent passer dans la division à laquelle il correspond. Les élèves ayant un résultat compris entre le 1^{er} et le 2^e seuil font l'objet de décisions individualisées. Le Département de l'instruction publique a donné des fourchettes indicatives aux commissions scolaires pour la fixation du 1^{er} seuil.

Proportion des orientations dans les divers arrondissements

	DP	DS	DT	Autres
Aigle	33,5	32,3	32,9	1,3
Aubonne	29,7	35,1	34,1	1,1
Avenches	29,5	35,5	34	1
Bex	26,5	33,5	38,5	1,5
Chateau-d'Oex	26,7	44,4	28,8	0
Chavannes	23,9	31	33,2	11,9
Coppet	46	31	22	1
Corsier ¹	36	27	36	1
Cossonay	30,9	34,5	33,3	1,2
Echallens	30,8	32,2	37,1	0
Gland	38,4	33,3	25,8	2,5
Grandson	31,8	28,9	39,1	0
La Tour-de-Peilz ¹	36,7	34,3	27,2	1,8
Lausanne	36,9	32,9	27,2	3,1
La Vallée	32	38	30	0
Montreux	31,1	35,5	32	1,3
Morges	31,5	32,5	35	1
Moudon	23,7	37,4	37,9	1
Nyon	38,5	30,7	29,8	1
Orbe	20,3	30,4	49,3	0
Payerne	28	33,7	37,1	1,1
Prilly	29,7	36,2	33,5	0,5
Pully	47,3	31	21,7	0
Rolle	35,8	39,2	25	0
Sainte-Croix	29	35,5	35,5	0
Vallorbe	33,3	31,8	34,8	0
Vevey ¹	29,3	38,4	30,5	1,8
Yverdon	27,1	34,8	37	1,1
Canton	32,4	33,4	31,7	2,5

¹ Mêmes épreuves, mêmes seuils.

DP: division prégymnasiale
DT: terminale à options

DS: division supérieure

EUROPE

L'aide aux régions pauvres

(ag) La Suisse, pays riche entre tous, se berce de l'illusion qu'elle pourra entreprendre la négociation avec l'Europe de la CEE sans qu'il lui en coûte trop. A entendre certains responsables, il semble que le problème soit d'abord une extension aux services du libre marché mis en place pour les produits industriels.

Le récent sommet européen de Bruxelles a fait apparaître l'importance de l'aide communautaire aux régions européennes pauvres. L'adhésion de l'Espagne et du Portugal impliquait cette solidarité Nord-Sud. Elle a été renforcée à Bruxelles: les crédits affectés aux «fonds structurels» augmenteront de plus de 80%. 7 milliards d'ECU en 1987, 13 milliards en 1992. Une année plus tard (1993, date théorique du marché unique), ils auront doublé, soit 14 milliards. On rappelle que l'ECU vaut 1,6 franc suisse. Si la Suisse

avait été partie à la négociation, elle aurait dû s'engager à financer les fonds structurels qui disposeront de 20 milliards de francs suisses en 1992.

Quelle aurait été la part de notre pays?

A titre de référence, cette déclaration du chancelier Kohl: «Nous devons payer 4 milliards de DM de plus cette année et 10 milliards de plus en 1992 pour la CEE».

En comparaison, cette déclaration d'un responsable de l'assurance-chômage, prélevée sur les travailleurs étrangers, notamment portugais et espagnols, sans qu'eux-mêmes à titre individuel, quand ils sont renvoyés chez eux, ou à défaut l'assurance-chômage de leur pays par compensation, puissent bénéficier des cotisations. Au journaliste qui lui demandait: «Pourquoi ne ristournez-vous pas?», il répondit: «Ça coûterait trop cher!» Il sera long le chemin. ■

EN BREF

Il a fallu trois séances au Conseil fédéral pour se décider à nommer M. Hans-Peter Fagagnini, secrétaire général du PDC, à une haute fonction de l'administration fédérale. Markus Rohner, correspondant de la presse catholique alémanique, est mécontent. Comment recruter des secrétaires de parti capables si on ne peut pas leur assurer ensuite un emploi dans l'administration ou en politique?

En 1985, les électeurs du canton de Zurich approuvaient la création du district de Dietikon, pour réduire le poids de celui de Zurich, dominé par la ville. Le 6 mars, ces mêmes électeurs devront se prononcer sur une initiative proposant de supprimer le nouveau district. Des élus de la région s'opposent au rôle attribué à la petite ville de Dietikon.

Pourquoi s'occuper de 1992 et de l'Europe quand il y a des problèmes locaux aussi importants à résoudre?

Statistiques objectives

En ce qui me concerne, je vais mieux: tout d'abord, l'*Atlas de la Banque mondiale 1987* (cité par René Berger), m'apprend que le PNB des habitants du Bangladesh est de l'ordre de 150 dollars (225 francs) pour 1985. J'en conclus qu'ils sont tous morts de faim — ça fait tout de même un gros souci de moins. Et puis *Le Matin* m'apprend d'autre part (2 février) que *Près de la moitié des ménages (suisses) mettent annuellement 20 000 francs de côté*. Chic, cela: on va pouvoir supprimer l'AVS. Moi qui me faisais du souci pour les petits vieux de chez nous: presque la moitié épargnent 20 000 francs. Et si vous n'y parvenez pas, c'est que, vraisemblablement, vous êtes paresseux, ou dépensiers, ou les deux à la fois, ou que, comme moi, vous ne savez pas vous organiser.

Hélas, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ces jours derniers, la presse nous signale que le nombre des objecteurs de conscience a augmenté l'an passé: 601 objecteurs con-

damnés en 1987, dont 169 motivés par des raisons religieuses ou éthiques entraînant un grave conflit de conscience. Encore faut-il souligner — comme le relève très justement une lettre de lecteur de J.-L. Portmann, du Centre Martin Luther King (*24 heures* du 25 février) que de telles statistiques sont de pures mystifications: d'une part, quand on articule ce chiffre de 169, bien entendu, il s'agit de l'opinion des juges militaires, qui se refusent à reconnaître chez la plupart de ceux qui comparaissent les motivations religieuses ou éthiques; d'autre part et plus encore, quand la statistique prétend que 309 objecteurs ne sont pas entrés en service par crainte de la discipline, de l'effort et du danger (au fait, quel danger? En 1968, une autre statistique révélait que les jeunes Américains étaient plus en sécurité au Vietnam que sur les autoroutes de l'Ohio ou du Kentucky), on se prend à rêver... Chez ces Messieurs du DMF, Parkinson ou maladie de Von Economo? Au cours de 38 ans d'enseignement, j'ai

rencontré un seul élève pour m'avouer que c'était par paresse, par crainte de l'effort, qu'il ne me remettait pas sa dissertation. (Et dans l'Histoire, le seul Talleyrand: «*Moi qui suis paresseux et qui ai plaisir à l'être*»). A moins d'être débile mental, aucun «objecteur», vrai ou faux, ne dira que c'est par crainte de la discipline ou de l'effort, encore bien moins par crainte du danger, qu'il refuse de faire son service.

Il s'agit donc ici de l'opinion des juges militaires, et de nouveau, le maître d'école que j'ai été sait combien il est difficile, même après ces mois d'observation, de se prononcer sur les causes d'une carence scolaire: «paresse», manque de moyens, absence de «motivation», situation familiale, santé déficiente... (Et cette question sans réponse: si l'on était «paresseux» comme on est «bilieux» ou mélancolique, ou comme on a les yeux bleus ou bruns, ou comme on est daltonien? — L'homme est-il «libre»? — sur ce point, les Jansénistes n'étaient pas d'accord avec les Jésuites.) A plus forte raison, décider au cours d'une séance de tribunal: on peut raisonnablement estimer que le jugement dépendra plus de la digestion bonne ou mauvaise des juges que de la sincérité de l'accusé. ■

MOUVEMENT CHRETIEN-SOCIAL

Annuaire

(cfp) Le mouvement chrétien-social a des structures impressionnantes, mais on a parfois l'impression qu'il n'a pas une très grande audience dans la famille politique dont il fait partie, le Parti démocrate chrétien (PDC), ce qui est également perceptible à la lecture de l'introduction à la deuxième édition de l'annuaire de l'organisation faîtière CBS (*Christlichesoziales Jahrbuch 1988 Winterthur*). L'auteur en est le Père Beat Lustig, aumônier du KAB soleurois. Il pousse à l'action tous les groupes sociaux fidèles à la lettre C pour chrétien. C'est ainsi, notamment, qu'il se demande si ces groupes sont suffisamment forts pour faire face aux tentatives de la bourgeoisie, représentée par les puissantes associations d'employeurs et d'artisans — y compris le groupe PDC «*économie et société*» — d'inverser le cours

des réformes sociales ou, au minimum, de les stopper. Un peu plus loin, il invite tous les membres à faire de la politique, à lutter sur le plan social et à prier, sans laisser l'exclusivité de la prière au KAB, organisation d'édification, de la lutte au CNG, confédération syndicale, et celle de la politique au CSP, tendance politique du PDC. L'édition d'un annuaire est une preuve de cette volonté des dirigeants de dynamiser le mouvement. Il y a des informations sur la vie politique et la vie sociale (AVS, 2e pilier) et, bien entendu, sur le CSB lui-même, ce qui nous permet d'en donner un bref aperçu. Notons que le CSB est surtout présent en Suisse alémanique. Les deux sections directes connues en Suisse romande sont celles des régions francophones de Fribourg et du Valais. En revanche, les composants sont presque tous représen-

Structures chrétiennes-sociales

Organisation faîtière:

CSB: Mouvement social-chrétien de Suisse, Winterthur

Composants:

CNG: Confédération des syndicats chrétiens de Suisse, Berne

KAB: Mouvement suisse des ouvriers et employés catholiques, Zurich

CSB: Groupe chrétien-social du PDC (divers cantons et Chambres fédérales)

Institutions:

CSS: Chrétienne-sociale suisse, assurance-maladie, Lucerne

Familia: Assurance vie, St-Gall

Konkordia, imprimerie, Winterthur

Leobuchhandlung: librairie, St-Gall

Orbis: voyages, St-Gall

Séminaire social: centres de formations, Bannau

Union suisse pour la construction sociale de logements, Berne

tés dans la partie francophone de notre pays. ■

L'INVITE DE DP

Une atmosphère empoisonnée

Les questions qui divisent vraiment les Suisses ne sont pas nombreuses, mais elles existent — ainsi, aujourd'hui, celle des réfugiés.

A cet égard, beaucoup parmi nous ont mauvaise conscience. Je me souviens, par exemple, du choc ressenti, comme jeune homme, à la lecture du *Rapport Ludwig* et des cas qu'il relate, dont celui-ci.

Jeannette W. était une Allemande juive qui habitait près de la frontière (à Fribourg en Brisgau) et qui avait adopté un enfant chrétien. A l'automne 1941, elle demande à émigrer via la Suisse et, par l'intermédiaire d'un avocat bâlois, elle décroche un visa pour Cuba ainsi qu'un billet de bateau. Une caution de 2000 francs est demandée et fournie pour obtenir une autorisation de passage par notre pays. Selon les règles en vigueur, cette autorisation est subordonnée à l'octroi d'un visa de transit par la France non occupée. Ce visa se fait attendre alors que les menaces de déportation se précisent. Enfin, au début de février 1942, des assurances sont reçues de Vichy. Mais cela ne suffit plus et l'autorisation d'entrer en Suisse reste refusée, la possibilité d'un passage ultra-rapide par notre pays ne paraissant pas garantie. *Jeannette W. et son enfant furent déportés vers l'Est. Ils n'en sont pas revenus.* (note 1, pp. 196-7 de la version allemande).

C'est peut-être en partie à cause de cette mauvaise conscience que beaucoup sont aujourd'hui ultra-libéraux à l'égard des réfugiés: les frontières devraient être ouvertes à tous, sans restriction ou presque. De l'autre côté, on a l'impression que nombreux sont ceux — une majorité? — qui ne demanderaient au fond pas mieux que de voir les talons du dernier réfugié. D'où une atmosphère polarisée, empoisonnée et propice aux accusations à l'em-

porte-pièce, aux plus terribles des simplifications.

Pourtant, n'y aurait-il pas moyen de s'entendre sur quelques propositions fondamentales pour discuter ensuite, en bonne foi, de la vraie marge de manœuvre?

Ainsi, il y a aujourd'hui dans le monde des millions et des millions de réfugiés — effectifs ou en puissance — dont bon nombre peuvent venir frapper à notre porte depuis que les transports à longue distance sont devenus bon marché. Est-ce être inhumain que de reconnaître qu'il nous est physiquement impossible de les accepter tous? Et que, partant, il faut nécessairement fixer une limite quelque part? Et que, toute limite étant par nature difficile à appliquer en pratique, il y aura toujours — où que soit cette limite — des décisions discutables, voire révoltantes? La vraie question étant dès lors celle du *modus operandi* et en particulier de savoir *combien* de réfugiés nous voulons accepter, étant entendu qu'ils seront à notre charge à tous, via nos impôts, et que, dans ce domaine comme dans d'autres, les solutions «n'y a qu'à» (par exemple «il n'y a qu'à réduire le budget militaire») sont aussi simplistes qu'illusoire. *Personnellement*, je pense que nous pourrions accepter un plus grand nombre de réfugiés, mais c'est de cela qu'il faudrait pouvoir débattre démocratiquement sans qu'immédiatement soit mise en doute la bonne foi de ceux qui pensent autrement.

Parmi les autres questions qui se posent vraiment et dont on peut discuter, il y a par exemple celle-ci: la notion de «réfugiés économiques» (80% des requérants, selon Mme Kopp s'exprimant à la télévision) est-elle vraiment opérationnelle puisqu'on peut être à la fois authentiquement persécuté et vouloir chercher asile dans un pays riche? Ou

encore: ne devrait-on pas distinguer davantage entre les réfugiés qui ont, près de chez eux, une terre d'asile naturelle (si on est bien informé, la majorité du peuple tamoul vit en Inde, de l'autre côté du détroit qui sépare ce pays du Sri Lanka) et ceux qui ne sont pas dans ce cas (les Turcs, par exemple, et en particulier les Kurdes)? Ou encore: ne faudrait-il pas revenir sur la «solution globale» qui a sûrement été écartée trop hâtivement? Ou encore: quand l'asile est refusé — et il y aura toujours des cas où il le sera — comment faut-il procéder? Etc, etc.

Mais, quoi qu'il en soit, comment parler de tout cela, qui compte vraiment, si d'un côté on accuse ouvertement ou implicitement ceux qui pensent autrement d'être aussi sentimentaux qu'irréalistes et que, de l'autre côté, on ne recule pas devant les pires amalgames, comme celui qui assimile Monsieur Arbenz aux bourreaux nazis?

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue:

Jeanlouis Cornuz

Invité:

Jean-Christian Lambelet

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1

Case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 **CCP:** 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Les Mystères de Paris

(pi) Amateur de romans policiers et grand dévoreur de bandes dessinées, j'abordais pourtant avec quelque méfiance la première adaptation en BD d'un roman de Léo Malet par Jacques Tardi, *Brouillard au pont de Tolbiac*, mettant en scène le détective privé Nestor Burma.

S'il est moins célèbre que son collègue Hercule Poirot, ou Maigret, ses aventures sont construites selon le même principe de l'énigme résolue à la dernière page, où l'esprit de déduction implacable du héros qui assène sa solution a quelque chose de frustrant pour le lecteur.

L'adaptation, on le sait, est un art difficile. Celle du roman policier nous a valu quelques navets sur grand écran, dont Léo Malet fut l'une des victimes avec un Nestor Burma incarné notamment par Michel Serrault dans *Nestor Burma, détective de choc*.

Pour sa part, Jacques Tardi a parfaitement réussi le passage du roman à la bande dessinée. Le morne récit de Malet y devient captivant et le dessin noir-gris-blanc donne la parfaite atmosphère de l'énigme à résoudre. Les longues pérégrinations du héros, égarant le lecteur dans de sombres détails, passent très bien en bande dessinée avec des portraits et des tableaux qui font une grande partie de l'ouvrage, sans pour autant écraser le texte, encore très présent.

Si *Brouillard* est prenant, la seconde œuvre commune, *120, rue de la Gare*, est passionnante. On y suit Nestor Burma en 1941 dans les rues de Lyon et de Paris à la recherche de la solution à une drôle de devinette. D'une longueur inhabituelle pour une bande dessinée (190 pages), le récit est mené de bout en bout sans un moment de relâchement. Et les trois lieux dans lesquels se déroule l'ac-

tion — un camp de prisonniers en Allemagne, Lyon et Paris — sont aussi prétextes à des clins d'œil historiques. On y perçoit les ambiances de la zone libre et de la zone occupée, et même si ce n'est pas l'essentiel du propos, de nombreux détails n'échapperont pas au lecteur curieux. Tout est ici dans la mesure, car le



Nestor Burma
dessiné par Tardi

risque était grand d'enterrer l'énigme sous cette atmosphère si particulière à une époque. Au contraire, l'alternance de moments où l'on oublie les dates et de ceux où elles sautent aux yeux crée un rythme.

Le résultat en fait correspond bien à Tardi, même s'il nous avait habitué à des récits à la limite du surréalisme (voir *Adèle Blanc-Sec* aux prises avec un pé-

trodactyle géant dans *Adèle et la bête*) ou mettant en scène des personnages étranges, vivant des histoires qui ne le sont pas moins, comme dans *Ici même*, hors du cadre strict du possible qui a cours dans le policier. Il a su en fait profiter de ses précédents albums pour enrichir graphiquement ces adaptations, les servir, et tirer parti d'un scénario bien construit.

Sa maîtrise du genre nous donne envie de lui souffler quelques autres titres dont on apprécierait l'adaptation. J' imagine parfaitement la silhouette hagarde de George Smiley, patron des services secrets britanniques, sous la plume de Jacques Tardi. ■

Léo Malet — 29 romans avec Nestor Burma, aux éditions Fleuve Noir, Laffont, Livre de poche et 10/18.

Jacques Tardi — 19 albums de bandes dessinées, éditions diverses.

Malet et Tardi — dans la collection «Les Mystères de Paris» — *Brouillard au pont de Tolbiac* et *120, rue de la Gare*, éditions Casterman.

John Le Carré et sa fameuse trilogie: *La Taupe*, *Comme un collégien*, *Les gens de Smiley*, chez Robert Laffont ou en Livre de poche.